

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 29  
Membres ayant donné procuration : 7  
Membres absents : 15

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

Mme Carla LAMBOUR, M. Alexandre HOLSENBURGER, Mme Michèle BEY, Mme Caroline DERATTE, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Audrey WATRIN, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Djamila LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_022**

**OBJET : Adoption du procès-verbal de la séance du 22 février 2024**

Monsieur le Président propose au Conseil de communauté d'approuver le procès-verbal de la séance du 22 février 2024.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**ADOPTER** le procès-verbal du Conseil de communauté du 22 février 2024.

Hayange, le : 15/04/2024

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

## Extrait du registre des délibérations Séance du 11 avril 2024

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 29  
Membres ayant donné procuration : 7  
Membres absents : 15

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

### Étaient absents excusés :

Mme Carla LAMBOUR, M. Alexandre HOLSENBURGER, Mme Michèle BEY, Mme Caroline DERATTE, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Audrey WATRIN, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, M. Charef BERADAÏ

### Étaient absents (avec procuration) :

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Djamila LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

## DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_023

### OBJET : Rapport annuel 2023 sur la situation du développement durable de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch

L'article 255 de la loi Grenelle 2 prévoit pour certaines collectivités territoriales - communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50.000 habitants - l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au débat budgétaire.

Le rapport ainsi prévu (par les articles L.2311-1-1, L.3311-2, L.4310-1 et L.4425-7 du Code général des collectivités territoriales - CGCT) décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la structure intercommunale.

Ce document dresse un bilan des actions et des politiques mises en œuvre par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch en matière de développement durable, conformément à ses engagements pour réduire l'impact environnemental de ses activités.

Il présente les actions de la Communauté d'agglomération en matière de :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources ;
- Gestion, préservation et restauration des pelouses calcaires ;
- Eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines ;
- Gestion des déchets.

Le rapport relatif à l'année 2023 est joint en annexe à la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**PRENDRE ACTE** du rapport annuel du développement durable de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch au titre de l'année 2023.

**Hayange, le : 15/04/2024**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Marie GRILLO**

## Extrait du registre des délibérations Séance du 11 avril 2024

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 30  
Membres ayant donné procuration : 7  
Membres absents : 14

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

### **Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

### **Étaient absents excusés :**

Mme Carla LAMBOUR, M. Alexandre HOLSENBURGER, Mme Michèle BEY, Mme Caroline DERATTE, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Audrey WATRIN, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

### **Étaient absents (avec procuration) :**

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Djamila LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_024**

### **OBJET : Modalités d'application de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi) et vote du taux de la part fixe**

Depuis 2003, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a fait le choix d'un financement du service de collecte et de traitement des déchets pour les particuliers par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe est basée sur la valeur locative du logement.

La TEOM incitative (TEOMi) rendue possible par la loi Grenelle 2, permet d'instituer une part variable calculée en fonction du volume de déchets produits. Cette dernière a pour but d'encourager la réduction et le tri des déchets des ménages, en vue d'en réduire l'impact environnemental.

Le Conseil de communauté doit voter avant le 15 avril de l'année d'imposition le tarif de la part incitative. Ce tarif doit être exprimé en euros par unité de quantité de déchets produits. Il s'applique à la quantité de déchets produits par chaque local imposable, l'année précédente à celle de l'imposition.

Pour l'année 2024, il est proposé de confirmer le plafonnement du nombre de collectes annuelles à 52 levées pour tous les ménages, à l'exclusion des usagers assujettis à la redevance spéciale.

Par ailleurs, il est proposé de compléter cette mesure par un plafonnement de l'augmentation de la facture de la TEOMi à 15 € par an et par foyer.

Ce correctif s'effectuera par le biais d'une réduction du nombre de levées chez les bailleurs sociaux.

Au regard de ces éléments, pour l'année 2024 :

- le **taux de TEOM** est maintenu à **9,67 %** ;
- le **tarif de la part incitative** est maintenu à **0,013 euro/litre**.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**VOTER**

- le maintien du taux de la part fixe de la TEOMi à 9,67 %;
- le maintien du prix au litre (part variable de la TEOMi) à 0,013 € le litre ;
- le plafonnement du nombre de collectes annuelles à 52 levées (données recensées en N-1) pour tous les ménages ;
- le complément de cette mesure chez les bailleurs sociaux par un plafonnement de l'augmentation de la facture à 15 € par an et par foyer.

**AUTORISER**

le Président ou son représentant à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Hayange, le : 15/04/2024

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamilia LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_025**

**OBJET : Budget primitif 2024**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu le 22 février 2024 a rappelé le contexte de cette année 2024 marqué par des enjeux internationaux, nationaux mais également locaux.

Les différents budgets sont basés sur une estimation des bases fiscales, des dotations de l'État et des informations transmises par de nos partenaires. Si des écarts importants venaient à être constatés, ils feraient l'objet d'une régularisation par décision modificative lors des prochains Conseils de communauté.

Tel que présenté, les budgets primitifs 2024 intègrent les résultats antérieurs et les reports d'investissement. L'ensemble des données budgétaires et leurs développements sont retranscrits dans le rapport et les maquettes budgétaires annexés à la présente délibération.

Après avis de la Commission Finances et Affaires générales qui s'est réunie le  
27 mars 2024,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré avec :

Pour : 34

Contre : 9 :

Mme DEISS, M. ENGELMANN, M. CENTOMO, M. DE RAM, M. FIGLIUZZI, Mme FRIEDMANN, Mme GRILLO, M. HOFF, Mme HOUDIN

Le Conseil de communauté décide de :

- VOTER** les budgets pour l'exercice 2024 **par chapitre** tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement ;
- VOTER** le budget principal pour l'exercice 2024 qui s'équilibre en dépenses et recettes :
- section de fonctionnement : 51 645 268,65 €,
  - section d'investissement : 25 816 172,93 € ;
- VOTER** le budget « collecte et traitement des ordures ménagères » qui s'équilibre en dépenses et recettes :
- section de fonctionnement : 12 275 673,01 €,
  - section d'investissement : 3 069 047,38 € ;
- VOTER** le budget « gestion immobilière » qui s'équilibre en dépenses et recettes :
- section de fonctionnement : 1 154 776,03 €,
  - section d'investissement : 2 829 847,35 € ;
- VOTER** le budget « zones économiques », qui s'équilibre en dépenses et recettes :
- section de fonctionnement : 6 861 246,58 €,
  - section d'investissement : 7 841 323,97 € ;
- VOTER** le budget « habitat social de la zone de la paix », qui s'équilibre en dépenses et recettes :
- section de fonctionnement : 355 069,10 €,
  - section d'investissement : 400 000,00 € ;
- VOTER** le budget « eau », qui s'équilibre en dépenses et recettes :
- section de fonctionnement : 1 239 235,39 €,
  - section d'investissement : 1 527 360,20 € ;
- VOTER** le budget « assainissement », qui s'équilibre en dépenses et recettes :
- section de fonctionnement : 3 737 777,06 €,
  - section d'investissement : 6 631 770,91 € ;
- VOTER** le budget « GEMAPI », qui s'équilibre en dépenses et recettes :
- section de fonctionnement : 921 676,60 €,
  - section d'investissement : 1 009 176,60 € ;
- VOTER** les subventions dont le détail figure dans le document budgétaire ;
- AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.
- AUTORISER** le Président ou son représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Hayange, le : 15/04/2024

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamilia LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_026**

**OBJET : Vote des taux de fiscalité**

Il est proposé, au titre de l'année 2024, de fixer les taux de fiscalité comme suit :

- Taux d'imposition de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 5,00 % ;
- Taux d'imposition de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâti (TFPNB) : 10,87 % ;
- Taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 22,22 % ;
- Taux de la Taxe d'Habitation : 8,92 % ;

Pour le Budget Principal, l'utilisation du levier fiscal résulte uniquement de l'évolution significative de notre contribution au Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMITU). Au regard des informations fiscales portées à notre connaissance et en raison des contributions qui devront être appelées par le SMITU, il est proposé de faire évoluer notre taux de TFPB en le portant à 5 %.

Concernant la CFE, le taux proposé pour cet exercice budgétaire demeure inchangé par rapport à l'année 2023. Ainsi, la différence entre le taux de CFE maximum de droit commun communiqué par les services fiscaux et le taux voté par la collectivité peut être mis en réserve. Au titre de l'année 2024, il est proposé de voter la mise en réserve de taux de 0,17 % permettant de porter la réserve de taux capitalisé à 1,14 %.



Les taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et de Taxe d'Habitation seront également maintenus en ligne avec les taux pratiqués les années précédentes.

Pour le budget annexe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations), il est proposé de conserver le produit de la taxe GEMAPI à 600 000 €.

Après avis de la Commission Finances et Affaires générales qui s'est réunie le 27 mars 2024,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré avec :

Pour : 34

Contre : 9 :

Mme DEISS, M. ENGELMANN, M. CENTOMO, M. DE RAM, M. FIGLIUZZI, Mme FRIEDMANN, Mme GRILLO, M. HOFF, Mme HOUDIN

Le Conseil de communauté décide de :

**VOTER** les taux d'impositions ci-dessus pour l'année 2024 ;

**VOTER** la mise en réserve de taux de CFE de 0,17 % et porter ainsi la réserve de taux capitalisée de CFE à 1,14 % ;

**FIXER** le montant de la taxe GEMAPI à 600 000,00 € au titre de l'année 2024.

Hayange, le : 15/04/2024

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

## Extrait du registre des délibérations Séance du 11 avril 2024

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

### Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

### Étaient absents (avec procuration) :

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamilia LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

## DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_027

**OBJET :** Révision des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) de l'opération Coeur de Villes, Coeur de Fensch et des nouvelles structures petite enfance pour le Budget Principal.

**Pour les budgets annexes Gestion Immobilière et Assainissement, les AP/CP Compresseur et Réseaux Assainissement.**

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) sont un outil facilitant la gestion d'un plan d'équipement pluriannuel.

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur la durée du programme. Les Crédits de Paiement (CP) représentent quant à eux la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées dans l'année.

Par ailleurs, toutes les modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération. Les révisions, annulations ou clôture de programme délibérations sont votées par le Conseil de communauté de manière distinctes lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.

**Budget Principal : Coeur de Villes, Coeur de Fensch**

Le programme de rénovation urbaine Cœur de Villes, Cœur de Fensch (CVCF) se poursuivra après une révision du montant de l'enveloppe tenant compte de la deuxième tranche de programmation. Cette revalorisation de 20 M€ fixe désormais le montant de l'enveloppe à 42 M€. Le crédit de paiement 2024 sera valorisé à hauteur de 4,35 M€.

**DÉPENSES**

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	2013-2020	2021	2022	2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026 et suivants
130805	Coeur de Villes Coeur de Fensch	42 000 000	15 748 374	2 694 212	1 219 319	620 623	4 349 000	3 000 000	14 368 472

**RECETTES ATTENDUES**

FCTVA : 6 889 680 €

Subventions : 857 776 €

Fonds propres - Emprunts : 34 252 544 €

**Budget Principal : Petite enfance**

L'année 2023 fut marquée par l'achèvement de la construction de la crèche du Triangle, le programme d'investissement perdurera sur l'année 2024 permettant le paiement des soldes de facturations liés aux maîtres d'œuvres appelé au cours de l'année qui suit l'achèvement de l'équipement.

**DÉPENSES**

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	2018	2019	2020	2021	2022	2023	CP 2024
04	Petite enfance	4 053 000	240 607	429 419	933 821	174 428	965 724	1 234 778	74 223

**RECETTES ATTENDUES**

FCTVA : 664 854 €

Subventions : 2 209 960 €

Fonds propres - Emprunts : 1 178 186 €

**Budget annexe Gestion Immobilière : Compresseur**

Les travaux sur le site de l'U4 se poursuivront avec la réhabilitation du site des « Compresseurs ». Les investissements 2024 seront liés aux travaux extérieurs sur le clos couvert du bâtiment.

**DÉPENSES**

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	2023	CP 2024	CP 2025
230928	Compresseur	5 000 000	170 965	2 216 500	2 612 535

**RECETTES ATTENDUES**

Subventions : 2 370 000 €

Fonds propres - Emprunts : 2 630 000 €

**Budget annexe Assainissement : Réseaux Assainissement**

L' Autorisation de programme « Réseaux Assainissement » mis en place lors du Conseil de communauté du 28 septembre 2023 reprend le schéma directeur de l'assainissement sur notre territoire avec une enveloppe valorisée à 40 M€ sur dix ans.

**DÉPENSES**

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et suivants
230900	Réseaux Assainissement	40 000 000	946 031	5 605 450	4 500 000	4 000 000	24 948 519

**RECETTES ATTENDUES**

Subventions : 10 000 000 €

Fonds propres - Emprunts : 30 000 000 €

Après avis de la commission « Finances et Affaires générales » qui s'est réunie le 27 mars 2024,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**VOTER** les Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) ci-dessus ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le : 15/04/2024

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamilia LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_028**

**OBJET : Modification de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence "Voirie"**

Par délibération n° DC\_2023\_140 en date du 21 décembre 2023, le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a modifié la définition de l'intérêt communautaire de sa compétence « Voirie » afin notamment de permettre la mise en œuvre du projet « Cœur de Villes - Cœur de Fensch » intégrant une requalification des axes RD952, RD152E et d'autres tronçons.

Or des erreurs matérielles ont été relevées dans les annexes à cette délibération.

Il convient donc de corriger ces erreurs en annexant de nouveaux schémas à la présente délibération.

Il est à rappeler que la définition des voiries d'intérêt communautaire apportée à la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, compétence totale et indissociable en matière de création, d'aménagement, d'entretien et de gestion de ceux-ci.

Selon ces conditions sont reconnus d'intérêt communautaire :

- Les voies et parcs de stationnement compris dans les périmètres des zones d'aménagement concerté et les sites gérés par la CAVF ;

- Les parcs de stationnement communautaires liés au développement ;
- La requalification de la RD952 depuis la commune d'Uckange jusqu'à Knutange du panneau d'entrée au panneau de sortie d'agglomération suivant le schéma annexé (la rue et le pont Molitor, la rue du Général de Gaulle et la rue de la Mame à Hayange sont exclues) ;
- La requalification de la RD152E depuis la commune de Knutange jusqu'au panneau de sortie d'agglomération à Algrange suivant le schéma annexé ;
- A Nilvange : la requalification de la RD152D correspondant à la rue Maréchal Joffre, du pont SNCF, jusqu'au panneau de sortie de ville à la limite de la ville d'Algrange suivant le schéma annexé ;
- A Ranguieux : la requalification de la rue de Neufchef, de la place de la République, de la rue Saint Barthélémy et de la rue des Prés reliant ainsi les deux accès à la piste cyclable de la Boucle verte et bleue suivant le schéma annexé ;
- A Neufchef : la requalification de la rue Jean de la Fontaine, de la rue de la Pompe, de la rue des écoles (à partir du croisement de la rue de la Pompe) jusqu'au panneau de fin d'agglomération reliant les deux accès à la piste cyclable de la Boucle verte et bleue ainsi que la requalification de la rue du Conroy et la rue d'Hayange jusqu'à l'intersection avec la rue Jean de la Fontaine suivant le schéma annexé ;
- A Fameck : la requalification de la rue de la Centrale à partir de la sortie autoroutière, de la rue de Serémange jusqu'au carrefour avec la route de Neufchef (étant précisé qu'est comprise ici une partie de la rue de Fameck relevant du ban communal de Serémange-Erzange) et de l'avenue Jean Mermoz suivant le schéma annexé ;
- A Hayange : la requalification de la rue Maréchal Foch suivant le schéma annexé.

En outre, par délibérations n° 2016-117 du 23 juin 2016 et n° 2016-231 du 15 décembre 2016, le Conseil de communauté a approuvé la mise en place d'une campagne de ravalement et d'isolation thermique extérieure des façades dans le cadre du programme « Cœur de villes, cœur de Fensch » et a validé le règlement d'attribution des subventions correspondantes.

Il est ainsi proposé d'intégrer les modifications de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Voirie » au périmètre de la campagne de ravalement et d'isolation thermique extérieure des façades dans le cadre du programme « Cœur de villes, cœur de Fensch », étant précisé que pour la commune de Neufchef, le dispositif s'applique sur l'intégralité de la rue des Ecoles.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Voirie », telle que modifiée, qui abroge et remplace la précédente ;

**APPROUVER** l'intégration des modifications de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Voirie » au périmètre de la campagne de ravalement et d'isolation thermique extérieure des façades dans le cadre du programme « Cœur de villes, cœur de Fensch » ainsi que l'extension du dispositif à l'intégralité de la rue des Ecoles à Neufchef..

Hayange, le : 15/04/2024

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

## Extrait du registre des délibérations Séance du 11 avril 2024

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

### Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

### Étaient absents (avec procuration) :

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamilia LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

## DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_029

**OBJET :** Avenant aux conventions d'objectifs avec les centres sociaux pour le fonctionnement des multi accueils de Florange, Fameck, Uckange et Sérémange-Erzange

Par délibérations n° DC\_2022\_034, n° DC\_2022\_035, n° DC\_2022\_036 et n° DC\_2022\_037 en date du 7 avril 2022, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a approuvé les conventions d'objectifs avec les quatre centres sociaux « Cité sociale-UASF » à Fameck, « Imagine » à Sérémange-Erzange, « Le Creuset » à Uckange et « la Moisson » à Florange, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2022 et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025, pour le fonctionnement des multi-accueils dont ces centres sociaux assurent la gestion.

Par délibération n° DC\_2023\_103 du 28 septembre 2023, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a validé la signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle pour la période courant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Cette Convention Territoriale Globale prévoit de nouvelles subventions aux centres sociaux gestionnaires de multi-accueil. En effet, à partir de l'année 2024, les subventions « bonus territoire » allouées par la Caisse d'allocations familiales seront directement versées au bénéfice des quatre centres sociaux. Ces subventions ne seront plus versées à la Communauté d'agglomération, comme cela s'appliquait dans le Contrat Enfance Jeunesse précédent. Ces « bonus territoire » constituent ainsi une nouvelle recette directe pour les centres sociaux et doivent par conséquent être déduits de la subvention de fonctionnement allouée par la Communauté d'agglomération aux centres sociaux gestionnaires de multi-accueils.

Ainsi, les montants nets versés par la Caisse d'allocations familiales au profit des centres sociaux seront augmentés, et les montants nets versés par la Communauté d'agglomération au profit des centres sociaux seront diminués d'autant. Par conséquent, l'impact financier pour les centres sociaux sera neutre.

La Communauté d'agglomération n'est actuellement pas en mesure de fixer le montant de la subvention qui sera allouée aux centres sociaux au titre de l'année 2024, les bilans financiers de l'année 2023 n'étant pas encore arrêtés. Ces montants seront fixés par délibération de l'assemblée en septembre 2024, conformément aux dispositions contractuelles. Il est toutefois à noter que le montant des subventions allouées ces dernières années est relativement stable.

Aussi, afin d'éviter tout rappel de subvention aux centres sociaux lors de la fixation du montant de la subvention allouée pour l'année 2024, il convient de réduire la part du 2<sup>ème</sup> acompte qui sera versé en avril à 35 % de la subvention perçue pour l'année 2023, au lieu de 50 %.

Le solde de la subvention 2024 sera versé en novembre, conformément à la convention d'objectifs en vigueur. Les montants des subventions annuelles 2024 allouées aux quatre centres sociaux seront validés en septembre 2024, après analyse des comptes 2023 transmis pour le 30 juin 2024.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

- ACCEPTER** l'avenant aux conventions d'objectifs avec les centres sociaux gestionnaires de multi-accueil fixant, pour l'année 2024, la part du 2<sup>ème</sup> acompte à hauteur de 35 % de la subvention perçue pour l'année N-1, au lieu de 50 % ;
- AUTORISER** le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes afférents à ce dossier.

Hayange, le : 15/04/2024

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO



## Extrait du registre des délibérations Séance du 11 avril 2024

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

### Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

### Étaient absents (avec procuration) :

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamilia LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

## DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_030

### OBJET : Désignation d'élus en charge du suivi de la Convention territoriale globale avec la CAF Moselle

La Convention territoriale globale (CTG) 2023-2027 entre la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et la Caisse d'allocations familiales de la Moselle, approuvée par délibération du conseil de communauté n° DC\_2023\_103 en date du 28 septembre 2023, a été signée le 6 octobre 2023. Elle porte sur 4 axes :

- axe 1 : le parcours des familles et la qualité d'accueil ;
- axe 2 : l'accueil des jeunes du territoire ;
- axe 3 : l'autonomie et l'insertion des jeunes adultes ;
- axe 4 : l'accompagnement des familles.

Il est proposé de désigner des **élus communautaires référents**, afin de travailler en lien avec les chargés de coopération CTG (agents territoriaux ou associatifs, cofinancés par la Caisse d'allocations familiales). Les élus pourront ainsi orienter les actions menées et apporter de l'envergure aux projets.

Les missions des élus référents seraient les suivantes :

- Participer aux réunions stratégiques (comité technique, comité de pilotage ...) ;
- Suivre la mise en œuvre des projets ;

- Arbitrer les actions conduites ;
- Faciliter les partenariats ;
- Communiquer sur les actions menées.

Les élus pourraient suivre un ou plusieurs axes de la CTG, seuls ou un binôme avec un autre élu communautaire.

Sont candidats :

- Axe 1 - Parcours des familles et qualité d'accueil : Mme Carla LAMBOUR,
- Axe 2 - Accueil des jeunes du territoire : Mme Sylvia WALDUNG,
- Axe 3 - Autonomie et insertion des jeunes adultes : Mme Kheira KHAMASSI, Mme Marie GRILLO et M. Jean-Pierre CERBAI,
- Axe 4 - Accompagnement des familles : Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**DESIGNER**

les élus communautaires référents pour le suivi de la Convention territoriale globale comme suit :

- Axe 1 - Parcours des familles et qualité d'accueil : Mme Carla LAMBOUR ;
- Axe 2 - Accueil des jeunes du territoire : Mme Sylvia WALDUNG ;
- Axe 3 - Autonomie et insertion des jeunes adultes : Mme Kheira KHAMASSI, Mme Marie GRILLO et M. Jean-Pierre CERBAI ;
- Axe 4 - Accompagnement des familles : Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.

Hayange, le : 15/04/2024

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamilia LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_031**

**OBJET : Participation à Entreprendre en Lorraine Nord pour la 29ème édition du Salon à l'Envers**

L'association Entreprendre en Lorraine Nord (ELN) a pour vocation de rassembler les grands donneurs d'ordres présents sur le territoire et le tissu des PME/TPE du secteur, afin de favoriser les échanges, former les PME/TPE aux méthodes des grandes entreprises, développer leur activité au-delà de la sous-traitance, participer à l'essor commun de toutes ces entreprises et servir le territoire nord-lorrain.

Chaque année, l'association organise le Salon à l'Envers qui, à l'inverse des autres salons, met en avant des acheteurs et des donneurs d'ordres qui expriment leurs besoins et des visiteurs qui offrent des solutions aux exposants. Ce salon est devenu un événement « B to B » incontournable au fil des ans et s'affirme dans son rôle de connexion interentreprises.

En 2023, le Salon à l'Envers de Lorraine et du Grand Est a pu accueillir 120 exposants, responsables d'achats et donneurs d'ordres venus de toute la Grande Région et 1 130 participants sur la journée. Il a offert la possibilité d'établir des contacts d'affaires contribuant au dynamisme économique du territoire.

La 29ème édition se tiendra le 17 octobre 2024, à la salle Jean Burger de Thionville. Il est proposé de renouveler la participation de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à hauteur de 15 000 €, afin de contribuer au dynamisme économique et promouvoir l'attrait du territoire communautaire auprès des investisseurs régionaux et transfrontaliers.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** le versement d'une participation de 15 000 € à l'association Entreprendre en Lorraine Nord pour la 29<sup>ème</sup> édition du Salon à l'Envers ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le : 15/04/2024

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamilia LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_032**

**OBJET : Convention d'objectifs avec Cap Fensch pour l'année 2024**

Créée en 2006, l'association des artisans, commerçants et professions indépendantes du Val de Fensch, Cap Fensch, a pour objectif de regrouper les acteurs économiques du territoire afin de contribuer à la redynamisation des centres-villes.

Depuis sa création, elle travaille en étroite collaboration avec la Communauté d'agglomération du Val de Fensch dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de développement commercial.

Après une période difficile liée aux confinements successifs et à d'importants travaux d'assainissement entrepris dans le centre-ville d'Hayange, l'association s'est redressée et a entrepris de nouvelles actions. Ainsi en 2023 les habitants ont pu voir plusieurs campagnes de communication mettant en avant le dynamisme des commerçants du territoire, le jeu de Noël a quant à lui connu un grand succès avec près de 10 000 bulletins de participation remplis.

Ces actions se traduisent par une courbe ascendante du nombre d'adhérents. L'association souhaite poursuivre sur sa lancée en 2024 avec de nouveaux jeux et de nouvelles actions de communication, tout assurant son rôle d'écoute, de soutien et de conseil auprès des commerçants et des artisans du territoire.

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch soutient à l'association par le biais d'une subvention à hauteur de 22 500 € (même montant qu'en 2023), au titre de l'année 2024. Cap Fensch s'engage en contrepartie à mener toutes les actions définies dans la convention proposée en annexe au rapport de présentation de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

- ACCEPTER** le versement d'une subvention de 22 500 € à l'association Cap Fensch au titre de l'année 2024 ;
- APPROUVER** la convention d'objectif correspondante ;
- AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le : 15/04/2024

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamila LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_033**

**OBJET : Renouvellement de convention avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) Moselle Métropole Metz**

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch souhaite poursuivre sa collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Moselle Métropole Metz pour accompagner les commerçants de proximité sur son territoire.

En effet, en s'appuyant sur son réseau d'entrepreneurs et sa forte connaissance des entreprises, celle-ci pourra mener des actions articulées autour de deux grandes thématiques : « Création et transmission d'entreprises » et « Sensibilisation aux mutations des entreprises ».

Dans le cadre de la thématique « Création et transmission d'entreprises », la CCI effectuera des permanences au siège de la Communauté d'agglomération à destination des créateurs et repreneurs d'entreprises, ainsi que des diagnostics individuels.

Dans le cadre de la thématique « Sensibilisation aux mutations des entreprises », qui est une nouveauté, des ateliers « Ressources humaines » et « Marketing pour la performance de mon commerce » se tiendront dans les locaux de la Communauté d'agglomération.

Les actions menées en 2023 ont connu un grand succès, notamment les ateliers de « sensibilisation au numérique » qui ont affiché complet. Les permanences ont quant à elles permis d'accueillir 33 porteurs de projets et repreneurs d'entreprises.

Il est donc proposé d'approuver la convention avec rôle et les engagements de chaque partenaire. Pour la Communauté d'agglomération du Val de Fensch la contribution est de 5 850 € au titre de l'année 2024.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

- APPROUVER** les termes de la convention avec la CCI Moselle Métropole Metz ;
- APPROUVER** la contribution financière de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à hauteur de 5 850 € au titre de l'année 2024 ;
- AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

**Hayange, le : 15/04/2024**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Marie GRILLO**



Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamila LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_034**

**OBJET : Subvention au salon "En route vers mon Avenir"**

Créé en 2007, le Salon de la Découverte Professionnelle et des Formations, rebaptisé « En route vers mon avenir », a pour objectif de contribuer à l'information, à l'orientation et au choix de poursuites d'études après la 3<sup>ème</sup> et d'informer les élèves sur l'environnement socio-économique et les entreprises en Lorraine. Depuis sa création, il a permis à plusieurs milliers de collégiens d'être acteurs de leur avenir.

Lors de la 17<sup>ème</sup> édition, qui s'est tenue le 17 février 2024 à la salle multifonctionnelle de Thionville-Veymerange, plus de 2 000 élèves de 3<sup>ème</sup> générale du bassin d'éducation et de formation de Thionville – Rombas – Hayange, ont visité le salon afin de mieux appréhender les enjeux de l'orientation. Ils ont ainsi pu découvrir des organismes de formation, des entreprises, des professionnels, et donc acquérir quelques outils pour construire un projet personnel pertinent.

Afin de contribuer à une orientation éclairée des élèves du territoire ainsi qu'à leur réussite professionnelle future, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 500 € au Lycée Gustave Eiffel de Talange, organisateur de l'évènement.

l'unanimité, Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et

Le Conseil de communauté décide de :

**ALLOUER** une subvention de 1 500 € au Lycée Gustave Eiffel de Talange pour l'organisation de salon « En route vers mon avenir » ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

**Hayange, le : 15/04/2024**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Marie GRILLO**

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamilia LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_035**

**OBJET : Subvention à Initiative Moselle Nord pour l'année 2024**

Initiative Moselle Nord est un outil d'ingénierie financière au service de la création, de la transmission et du développement d'entreprises nouvelles qui a pour objectif de soutenir les créateurs et repreneurs d'entreprises en leur faisant bénéficier d'un prêt d'honneur à taux 0 % (prêt sans intérêt ni garantie), d'un accompagnement et d'un parrainage par un dirigeant d'entreprise.

Ce suivi, réalisé pendant la durée de remboursement du prêt d'honneur (en moyenne trois ans après la création de l'entreprise) a pour but d'aider les créateurs à acquérir l'autonomie nécessaire à la pérennité de leur activité.

Depuis 2008, ce sont au total 128 entrepreneurs du Val de Fensch qui ont bénéficié d'un financement leur permettant de devenir autonomes dans la conduite de leur entreprise. En 2023, 18 créateurs ont obtenu un prêt d'honneur pour un montant cumulé de 200 500 €, soit 36 emplois directs créés ou maintenus sur le territoire.

Depuis quatre ans, l'association a entrepris un travail de réorganisation qui s'est traduit par le recrutement d'une salariée permanente aboutissant à un accroissement de l'activité sur tout le secteur Nord Moselle en termes d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets, et l'octroi de prêts d'honneur.

Des actions nouvelles sont prévues en 2024, notamment pour l'association d'entrepreneures visant à la promotion de l'entrepreneuriat au féminin et la mise en place d'une communauté food truck afin d'optimiser cette activité sur le territoire.

Il est donc proposé de renouveler le soutien de la Communauté d'agglomération à l'association et de lui octroyer, comme en 2023, une aide de 12 000 € pour l'année 2024 afin qu'elle puisse poursuivre et approfondir sa mission au service de la création et reprise d'entreprises.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**ALLOUER** une subvention de 12 000 € à Initiative Moselle Nord au titre de l'année 2024 ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

**Hayange, le : 15/04/2024**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Marie GRILLO**

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamila LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_036**

**OBJET : Convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) de la Moselle - Label répar'acteurs**

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch souhaite mettre en place un accompagnement des entreprises du territoire afin de les aider à réduire leurs déchets d'activité. Elle souhaite également promouvoir l'économie circulaire et les entreprises qui participent à cette démarche.

A ce titre, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a d'ores-et-déjà lancé en 2021 le label « Eco-défis », en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle (CMA), un dispositif d'accompagnement des artisans du territoire afin de les aider à réduire leur consommation énergétique et leurs déchets d'activité.

Afin de poursuivre l'accompagnement des entreprises vers une meilleure intégration des critères environnementaux dans leur activité, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a la volonté de renforcer le partenariat avec la CMA et de mettre en œuvre l'opération « Répar'acteurs » sur son territoire.

Cette action participe directement à la sensibilisation des entreprises à la prévention des déchets, dont la réparation représente un axe majeur. Elle valorise les métiers artisanaux de la réparation permettant ainsi de faire évoluer le comportement des consommateurs.

Cette action est coordonnée en interne par le service Environnement en collaboration avec le service Développement Économique (détection des projets, facilitation des relations avec les artisans) et la Direction de la Communication (promotion du label).

La convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération et la CMA de la Moselle définira les modalités de cette opération pour laquelle la contribution de la Communauté d'agglomération s'élèvera à 2 000 € pour l'édition 2024 et à 2 500 € pour l'édition 2025.

Cette contribution couvre :

- L'appel à participation au label,
- L'accompagnement des entreprises par la CMA,
- Une session de sensibilisation sur le label,
- La participation à un événement organisé par le territoire.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

- APPROUVER** la démarche « Répar'acteurs » en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle pour un montant de 2 000 € pour l'édition 2024 et 2 500 € pour l'édition 2025 et les termes de la convention correspondante ;
- AUTORISER** le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

Hayange, le : 15/04/2024

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamilia LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_037**

**OBJET : Adoption du contrat de ville 2024-2030**

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les territoires (urbains) les plus défavorisés qui s'appuie sur la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Le contrat de ville est le cadre contractuel qui permet ainsi d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires par la mobilisation de la solidarité nationale et territoriale. Il s'agit des territoires identifiés au niveau gouvernemental comme ceux nécessitant une intervention au titre de la politique de la ville.

Différentes circulaires et instructions, notamment les circulaires ministérielles du 3 avril 2023, du 15 mai 2023 et du 31 août 2023 ont permis de préciser les contours des contrats de ville, pour la période 2024-2030. Elles mettent particulièrement l'accent sur la nécessité de :

- Construire un projet de quartier qui s'appuie sur la réalité du territoire et les enjeux identifiés par l'ensemble des acteurs, et en particulier les habitants ;
- Mobiliser les habitants et s'appuyer sur leur connaissance du quartier tout au long de la contractualisation pour s'assurer de la pertinence des actions mises en place et favoriser leur déploiement ;
- Resserrer l'action sur les enjeux majeurs en lien avec les besoins et attentes des habitants des quartiers prioritaires ;
- Mettre en œuvre une stratégie partenariale pour mobiliser l'ensemble des partenaires / acteurs des politiques publiques au bénéfice des habitants ;
- Organiser la mobilisation du système d'acteurs (publics, associatifs et privés) et soutenir son animation et ses interventions pour favoriser l'atteinte des objectifs au bénéfice des habitants.

Le contrat de ville 2024-2030 élaboré sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch vise donc à mobiliser, en plus des crédits spécifiques de l'Etat dédiés à la politique de la ville (Programme 147), les moyens de droit commun en priorité, à renforcer les interventions existantes pour répondre aux enjeux spécifiques des habitants résidant sur le quartier de Rémelange à Fameck et le quartier Ouest à Uckange, tous deux identifiés comme territoires d'intervention de l'action du contrat de ville par le décret du 28 décembre 2023.

A noter que le quartier de Rémelange connaît une légère extension de son périmètre au titre de ce nouveau contrat de ville.

Le contrat de ville est conclu entre l'Etat, le Conseil Régional du Grand Est, le Conseil Départemental de Moselle, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, les communes de Fameck et Uckange, la CAF de Moselle, la Banque des Territoires et les bailleurs sociaux (BATIGERE HABITAT et VIVEST). Son contenu a été recentré sur les priorités locales identifiées lors de différentes réunions partenariales impulsées par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, d'un diagnostic établi en collaboration avec l'ORIV et des concertations citoyennes réalisées jusqu'au 31 octobre dernier et localement à Fameck le 28 juin 2023 et à Uckange le 29 juin 2023 sous la forme d'apéro-citoyen.

L'animation des diverses réunions partenariales et la concertation des habitants se traduisent à ce jour par des enjeux identifiés dans le nouveau contrat de ville 2024-2030 autour de plusieurs ambitions pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, à savoir :

- Une ambition autour du « vivre ensemble » : consolider le vivre ensemble et éviter le repli sur soi ;
- Une ambition autour du « cadre de vie » : assurer un cadre de vie agréable et sécurisé et disposer de logements répondant aux enjeux de transitions démographiques et environnementaux ;
- Une ambition autour de la « jeunesse » : grandir en toute sécurité en construisant des parcours de réussite ambitieux pour tous et toutes ;
- Une ambition autour de « l'insertion et de l'emploi » : accompagner vers l'emploi en renforçant le lien aux entreprises ;
- Une ambition autour de « l'accès aux droits » : éviter le non-recours ;
- Une ambition autour du « partenariat » : soutenir le système d'acteurs pour mieux coopérer.

Après avis favorable du Conseil municipal d'Uckange en date du 27 mars 2024,

Après avis favorable du Conseil municipal de Fameck en date du 28 mars 2024,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** le Contrat de Ville 2024-2030 de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le Contrat de Ville 2024-2030, complété des engagements des partenaires et éventuellement modifié de manière non substantielle, le cas échéant les modifications n'emportant pas de nouveaux engagements financiers pour la Collectivité, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Hayange, le : 15/04/2024

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO



Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamilia LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_038**

**OBJET : Débat sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR)**

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, en particulier l'article 15, permet aux communes de définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Dans le cadre de l'élaboration du plan climat énergie territorial (PCAET) de l'EPCI, en matière de développement des énergies renouvelables, les communes du territoire doivent définir des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR) et ces zones doivent être suffisamment étendues pour atteindre les objectifs énergétiques fixés aux différents niveaux (national, régional, local).

L'intérêt de définir ces zones pour une commune est d'affirmer son implication dans la lutte contre le changement climatique.

La Communauté d'agglomération du Val de Fensch pilote l'animation et la coordination du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET) et, à ce titre, joue un rôle de coordination et d'animation du travail de définition des zones d'accélération des EnR avec les communes.

L'identification des ZAEnR a été effectuée lors cartographiques organisés par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch afin d'assister les communes sur le mois de décembre 2023.

Suite à ce travail d'identification, un travail de production cartographique a été établi par les services de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch et soumis à la validation des services et élus communaux.

A cette issue, une fois la cartographie finalisée, les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAEnR ont été mis à disposition du public par chaque commune selon les modalités convenues. Afin d'aider les communes dans cette étape, une cartographie dynamique a été mise à disposition par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch afin de pouvoir visualiser les différentes zones, la filière et sous filière ENR choisie et obtenir un rendu homogène et cohérent sur l'ensemble du territoire communautaire.

Suite aux différentes phases de concertation locale, il n'y a pas eu de remarques appelant des modifications particulières sur le zonage proposé, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a donc effectué une restitution des cartographies communales des ZAEnR selon le formalisme technique attendu auprès des services préfectoraux.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**PRENDRE ACTE** des phases de réalisation des cartographies des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables sur l'ensemble des communes du territoire communautaire de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Hayange, le : 15/04/2024

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamila LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_039**

**OBJET : Convention de prêt à usage gratuit d'une parcelle située à Sérémange-Erzange en bordure de Fensch (Les Arches)**

Dans le cadre de sa compétence Hydrologie devenue GEMAPI, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a réalisé, en 2009, un aménagement des berges au lieu-dit « Les Arches » à Sérémange-Erzange.

Aujourd'hui, la collectivité souhaite maintenir cet espace vert pour le bon fonctionnement de la rivière et l'attrait paysager qu'il représente,

Considérant que la parcelle n°24 section 13 de 14 ares et 5 centiares appartient à la société ArcelorMittal,

Il est nécessaire d'adopter une convention de prêt à usage, comme proposée en annexe, qui précise que :

- la durée de la convention est d'un an et peut être tacitement reconduite ;
- la parcelle est destinée à rester un espace vert,
- son entretien sera réalisé par la Communauté d'agglomération,
- son aménagement est possible dans le respect de l'usage défini,
- le prêt est consenti gratuitement.

l'unanimité, Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER**

la convention de prêt à usage, concernant la parcelle n°24 section 13, propriété d'ArcelorMittal, située en berge, aux Arches, à Serémange-Erzange.

**AUTORISER**

le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

**Hayange, le : 15/04/2024**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Marie GRILLO**

## Extrait du registre des délibérations Séance du 11 avril 2024

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

### Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

### Étaient absents (avec procuration) :

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamilia LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

## DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_040

**OBJET :** **Convention de participation financière suite au retrait du Syndicat mixte Eau et Assainissement de Fontoy, Vallée de la Fensch (SEAFF) des communes d'Hayange et Neufchef pour la compétence collecte assainissement au 1er janvier 2023**

Après une première année de mise en place des compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a exprimé sa volonté de se retirer du SEAFF pour la compétence assainissement communal pour les communes de Hayange et de Neufchef en 2021 dans l'optique d'une harmonisation et de simplification de la gouvernance sur le territoire.

Aussi, conformément à l'article 14.2 des statuts du SEAFF, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a demandé le retrait des communes d'Hayange et Neufchef de la compétence collecte assainissement du SEAFF pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Considérant que le retrait des deux communes implique le retrait du patrimoine de collecte des deux communes du périmètre syndical et vu que le transport et le traitement seront conservés par le SEAFF, il a été nécessaire de définir précisément la limite entre les réseaux de collecte repris par la collectivité et ceux de transports conservés par le SEAFF. Le transfert du patrimoine donne également lieu au transfert de l'actif patrimonial associé.

Conformément au Code général des collectivités dispositions combinées des articles L. 1321-1 et L. 5211-5 et L. 5211-25-1, ce transfert implique de déterminer le passif du SEAFF concernant la part collecte pour le périmètre Hayange, Neufchef et il nécessite une délibération concordante de la part des deux EPCI.

Dans le cadre de recherche d'un accord entre les assemblées délibérantes du SEAFF et de la Communauté d'agglomération et vu que les contrats d'emprunts finançant les biens à répartir entre le SEAFF et la Communauté d'agglomération du Val de Fensch sont globalisés, la clé de répartition suivante est adoptée :

« Affectation de la part du montant des emprunts en fonction des travaux effectivement réalisés pour la compétence collecte d'assainissement sur les communes concernées ».

Ainsi, la participation de la Communauté d'agglomération aux remboursements des annuités restantes des emprunts affectés à des travaux effectivement réalisés sur la collecte par le syndicat peut être défini, par la convention suivante :

Le montant total de la participation financière s'élève à 372 614,58 €. Les versements interviendront en trois fois, à la signature de la dite convention, en année n+1 et en année n+2. La présente convention prendra fin à l'issue du versement intégral par la communauté d'agglomération du Val de Fensch de sa participation.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** le projet de convention financière relative au retrait des communes d'Hayange et Neufchef du périmètre géré par le SEAFF pour la compétence collecte,

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le : 15/04/2024

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamilia LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_041**

**OBJET : Label Sport 2024 - Subvention complémentaire à l'association  
Cyclo Sport Thionvillois pour l'organisation du Tour de Moselle  
2024**

Dans le cadre du Label Sportif communautaire et en conformité avec le règlement d'intervention pour le soutien d'actions sportives sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch, l'association Cyclo Sport Thionvillois a obtenu par délibération n° DC\_2024\_017 du 22 février 2024, un soutien de 4 000 € pour l'organisation de la 38<sup>ème</sup> édition du Tour de Moselle.

Pour faire face à l'augmentation des dépenses prévues pour cette manifestation et au regard des difficultés rencontrées par l'association pour équilibrer son budget, il est proposé d'apporter un soutien complémentaire d'un montant de 2 500 €, portant ainsi l'aide de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à 6 500 € au titre de l'année 2024.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** l'aide complémentaire de 2 500 € à l'association Cyclo Sport Thionvillois dans le cadre du Label Sport, portant l'aide de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch à 6 500 € au titre de l'année 2024 ;

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le 24/04/2024



ID : 057-245701222-20240411-DC\_2024\_041-DE

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.  
Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

**Hayange, le : 15/04/2024**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Marie GRILLO**



## Extrait du registre des délibérations Séance du 11 avril 2024

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

### Étaient présents :

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

### Étaient absents excusés :

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

### Étaient absents (avec procuration) :

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamilia LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

## DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_042

### OBJET : Adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Moselle 3 Vallées

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Moselle 3 Vallées est une association relevant du Droit local d'Alsace-Moselle, fondée par un regroupement de professionnels de la santé libéraux exerçant sur le territoire Nord-Mosellan.

Cette initiative rassemble des acteurs locaux engagés pour l'accès et la qualité des soins, en collaboration étroite avec les collectivités territoriales, autour d'un projet territorial de santé aligné avec les objectifs du Projet Régional de Santé et les missions de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel.

Ses objectifs sont de :

- Promouvoir et coordonner les relations interprofessionnelles sur le territoire ;
- Faciliter un aménagement harmonieux des ressources pour l'accès aux soins ;
- Améliorer la fluidité des parcours de santé personnalisés et la continuité des soins, en renforçant la qualité et la pertinence des soins ;
- Défendre et valoriser l'exercice libéral des professionnels pour accroître l'attractivité du territoire ;
- Soutenir le développement des actions territoriales de prévention, notamment dans l'éducation thérapeutique des patients ;
- Accompagner les professionnels de santé, y compris par la formation interprofessionnelle ;
- Contribuer à la gestion des crises sanitaires.

Les collectivités territoriales sont invitées à adhérer à la CPTS Moselle 3 Vallées en tant que « membre contributeur » et à verser une cotisation de 10 € pour l'année.

Au vu des missions respectives de la CPTS Moselle 3 Vallées et de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch dans le cadre de la compétence facultative « Santé », l'adhésion de la Collectivité paraît pertinente. La CPTS Moselle 3 Vallées fait également partie des signataires du Contrat Local de Santé de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** l'adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Moselle 3 Vallées et le versement d'une adhésion de 10 € au titre de l'année 2024 ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

**Hayange, le : 15/04/2024**

**Le Président ,**

**Le Secrétaire de Séance,**

**Michel LIEBGOTT**

**Marie GRILLO**

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamilia LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_043**

**OBJET : Subvention au centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) de Hayange pour la projection du film "Loup, y es-tu ?"**

Le centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) de Hayange organise une projection du film « Loup y es-tu ? » en présence de la réalisatrice, Clara Bouffartigue, le 14 mai 2024 à 18h au cinéma de Sérémange-Erzange. Ce film traite de la vie quotidienne des patients, des familles et des soignants dans un CMPP. La projection du film sera suivi d'un débat, dont l'objectif est de déstigmatiser le fait de fréquenter un CMPP.

Dans le cadre de sa compétence « Santé », la Communauté d'agglomération du Val de Fensch a identifié la santé mentale comme un axe de travail majeur à travers son Contrat local de santé. Une fiche action porte sur la sensibilisation et l'information des habitants sur les questions liées à la santé mentale.

Le CMPP a sollicité la Communauté d'agglomération du Val de Fensch pour une subvention permettant de prendre en charge le prix de la place de cinéma pour les personnes intéressées ainsi que les frais de déplacement de la réalisatrice. Une seconde projection ayant lieu à 20h le même jour au cinéma La Scala (Thionville), la réalisatrice devra être logée sur le territoire.

Ainsi, il est proposé d'accorder une subvention de 700 € afin de couvrir les frais liés au prix des places de cinéma de Sérémange-Erzange. Les frais de repas de la réalisatrice seraient également pris en charge par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**APPROUVER** le versement d'une subvention de 700 € au centre médico-psycho-pédagogique de Hayange pour permettre la diffusion du film « Loup y es-tu ? » ;

**APPROUVER** la prise en charge des repas de la réalisatrice par la Communauté agglomération du Val de Fensch ;

**AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

Hayange, le : 15/04/2024

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamilia LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

**DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_044**

**OBJET : Subvention à l'association "Algrange Culture Animation Spectacle" d'Algrange pour l'organisation du festival "Algrange Mu'zic Live" - 2024**

L'association « Algrange Culture Animation Spectacle » a rempli un dossier de demande de subvention pour une aide au projet au titre de l'année 2024.

Chaque année depuis maintenant 13 ans, la Communauté d'agglomération du Val de Fensch apporte son soutien à la mise en œuvre du festival « Algrange Mu'zic Live » en accordant une contribution financière de l'ordre de 30 000 €.

Pour mémoire, le festival « Algrange Mu'zic Live » produit sur deux soirées des groupes locaux, régionaux et des têtes d'affiches d'envergure internationale et draine entre 10 et 15 000 personnes. Sa renommée est devenue au fil des années incontestable. Il permet de conquérir un large public, d'aider à la promotion et diffusion de jeunes artistes locaux de musiques actuelles et favorise l'attractivité du territoire.

En 2023, le festival s'est déroulé les 16 et 17 juin avec les têtes d'affiches suivantes : SM Society, les 3F, Bukowski, Skip the Use, Los tres Puntos, La Phaze et The Celtic Social Club. Des groupes régionaux ainsi que l'école de musique de la Vallée de la Fensch se sont également produits en première partie. Il a rassemblé 8 000 personnes sur les deux jours.

En 2024, le festival « Algrange Mu'zic Live » est L'association compte attirer 10 000 personnes. Des têtes d'affiches de renom se produiront, ainsi que des groupes régionaux sélectionnés dans le cadre du tremplin rock.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

- PRENDRE ACTE** de la demande de subvention présentée par l'association « Algrange Culture Animation Spectacle » pour l'organisation du festival « Algrange Mu'zic Live » 2024 ;
- ACCORDER** une subvention de 30 000 € au titre de l'année 2024 ;
- ADOPTER** la convention d'objectifs annuelle correspondante telle que présentée ;
- AUTORISER** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant.

Hayange, le : 15/04/2024

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO

Membres élus : 51  
En activité : 51  
Membres présents : 34  
Membres ayant donné procuration : 9  
Membres absents : 8

Le L'an deux mille vingt quatre, le onze avril à 18:00, les délégués des communes membres du conseil de la Communauté d'agglomération du Val de Fensch, à savoir Algrange, Fameck, Florange, Knutange, Hayange, Neufchef, Nilvange, Ranguieux, Sérémange-Erzange et Uckange, dûment élus au suffrage universel, se sont réunis, sous la présidence de M. Michel LIEBGOTT, Le Président, en salle du Conseil à Hayange sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel LIEBGOTT, Président, le 28 mars 2024 s'agissant des documents relatifs au vote du budget et le 05 avril 2024 s'agissant des autres points inscrits à l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

M. Michel LIEBGOTT, M. Patrick PERON, Mme Carla LAMBOUR, Mme Sylvia WALDUNG, M. Serge JURCZAK, M. Fabrice CERBAI, M. Jean-François MEDVES, Mme Lucie KOCEVAR, M. Jean-Pierre CERBAI, M. Rémy DICK, M. Fabien ENGELMANN, Mme Caroline DERATTE, Mme Béatrice FICARRA, Mme Kheira KHAMASSI, M. Gérard LEONARDI, Mme Joséphine LE LAN, M. Raymond UGHI, M. Jérémy BARILLARO, Mme Aicha HATRI, M. Christian STEICHEN, M. Mourad GALFOUT, Mme Sonia PINTERNAGEL, M. Denis CENTOMO, M. Jean FIGLIUZZI, Mme Laurène FRIEDMANN, Mme Marie GRILLO, Mme Marie Christine HOUDIN, M. Jean Marie MELLET, Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA, Mme Sylvie SCHUTZ, M. Dominique DI MARCO, Mme Fanny MENTION, Mme Pascaline LEGRAND, M. Georges GULINO

**Étaient absents excusés :**

Mme Michèle BEY, Mme Françoise SPERANDIO, Mme Aurélie LOPICO, M. Alessandro BERNARDI, M. Fulvio VALLERA, Mme Sophie TOUATI, Mme Rebecca ADAM, M. Charef BERADAÏ

**Étaient absents (avec procuration) :**

M. Philippe GREINER donne procuration à M. Rémy DICK.  
M. Alexandre HOLSENBURGER donne procuration à Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA.  
Mme Murielle DEISS donne procuration à M. Denis CENTOMO.  
Mme Audrey WATRIN donne procuration à Mme Caroline DERATTE.  
Mme Djamila LIONELLO donne procuration à Mme Kheira KHAMASSI.  
M. Marc ANTOINE donne procuration à Mme Sonia PINTERNAGEL.  
M. Jean Louis DE RAM donne procuration à M. Fabien ENGELMANN.  
M. Bernard HOFF donne procuration à Mme Marie GRILLO.  
M. Daniel DRIUTTI donne procuration à Mme Carla LAMBOUR.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est Mme Marie GRILLO.  
Mme Alexandra REBSTOCK-PINNA rejoint la séance à 18:11, au cours de la délibération DC\_2024\_024, participe au vote de la délibération DC\_2024\_024 et aux suivantes ;  
Mme Sonia PINTERNAGEL rejoint la séance à 18:24, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes ;  
Mme Carla LAMBOUR rejoint la séance à 18:43, au cours de la délibération DC\_2024\_025, participe au vote de la délibération DC\_2024\_025 et aux suivantes.

## **DÉLIBÉRATION N° DC\_2024\_045**

### **OBJET : MOTION sur la Mobilité**

Trois dossiers d'actualité récents ont remis l'accent sur la problématique des mobilités dans notre vallée : décision du gouvernement sur le tracé de l'A31bis, réunions publiques organisées par le SMITU et venue du Vice-Président de la Région Grand Est à Fontoy.

Les débats ainsi suscités convergent et démontrent les attentes du territoire cohérentes et adaptées aux besoins de nos habitants dont les difficultés quotidiennes ne sont plus à décrire.

**Nous renouvelons donc notre exigence d'œuvrer dans le cadre de la multimodalité :**

- **Nous attendons de l'Etat les dernières concertations pour affiner un tracé définitif de l'A31bis qui confirme les avancées d'un tunnel profond en préservant la qualité de vie des habitants et la vie du monde économique sur la zone de Sainte Agathe notamment ;**
- **Le renforcement de l'offre ferroviaire entre Thionville- Hayange- Fontoy et au-delà doit être rapidement confirmé, donnant ainsi son sens à l'étude annoncée par la Région sur la liaison Fontoy - Esch-sur-Alzette ; nous rappelons que cette ligne dessert directement plus de 80 000 habitants qui n'ont aucun choix alternatif à la voiture dans leurs mobilités vers le Luxembourg ou vers Metz ;**

- **Le SMITU doit intégrer l'attente de proximité exprimée par la Communauté d'agglomération du Val de Fensch assumera naturellement sa part dans l'effort de reconstruction d'une offre de transports urbains efficaces. Il en sera de même pour le projet de BHNS ; nos populations ont droit à bénéficier de transports publics modernes et éco-responsables ;**
- **Nous appelons également les autorités à appuyer les demandes du Pôle Métropolitain Frontalier au sein des futures Conférences Intergouvernementales avec le Luxembourg pour un cofinancement par le Grand Duché de la réalisation d'un P+R à Uckange et d'une liaison BHNS entre Thionville et Esch-sur-Alzette via notre vallée.**

Nous constatons avec satisfaction que ces demandes, déjà évoquées lors de précédentes motions ou lors de réunions diverses (groupes de travail préparatoire à la CIG, préparation du CPER, etc), avancent positivement. C'est pourquoi, nous confirmons notre appel auprès des différentes autorités pour accélérer les décisions attendues.

Les délégués communautaires issus de la majorité du Conseil municipal de la Ville de Hayange, à savoir Mesdames Murielle DEISS, Laurène FRIEDMANN, Marie GRILLO et Christine HOUDIN et Messieurs Fabien ENGELMANN, Denis CENTOMO, Jean-Louis DE RAM, Jean FIGLIUZZI et Bernard HOFF, ne participent pas au vote de la présente délibération.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil de communauté décide de :

**DEMANDER** aux pouvoirs publics d'accélérer les différentes décisions attendues sur les différentes questions liées à la mobilité sur le territoire du Val de Fensch.

Hayange, le : 15/04/2024

Le Président ,

Le Secrétaire de Séance,

Michel LIEBGOTT

Marie GRILLO